

Règlement du Prix

Article 1 : Objet du Prix – Le Prix Amgen pour la Recherche et l'Innovation en thérapie cellulaire a pour objectif de reconnaître la valeur d'un travail réalisé par :

- un membre à titre individuel ;
- un service d'hématologie d'un centre affilié à la SFGM-TC ou en cours d'affiliation ;
- une équipe pluridisciplinaire coordonnée par un médecin membre de la SFGM-TC.

Le Prix récompense chaque année un travail scientifique présentant une innovation portant sur :

- les cellules hématopoïétiques et la thérapie cellulaire.

Les deux principaux critères de choix permettant de déterminer le lauréat du Prix seront :

- le caractère innovant du travail ;
- les bénéfices potentiellement notables de cette innovation pour les patients.

Article 2 : Éligibilité des travaux – Pour être éligibles, les travaux répondront aux critères ci-dessus et devront dater de moins de dix-huit mois et être publiés, ou acceptés pour publication dans une revue scientifique avec comité de lecture.

Les personnes ayant un lien juridique direct ou indirect avec la société Amgen ne pourront concourir au Prix.

Article 3 : Dépôt des candidatures – La candidature est effective à réception d'un dossier complet adressé à Sandrine Ragot – Amgen – PARI en Thérapie Cellulaire 2009 – 62, boulevard Victor-Hugo – 92523 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Tout dossier incomplet est écarté de la sélection. La date limite de clôture pour le dépôt des candidatures est fixée au 31 août 2009, le cachet de la poste faisant foi.

Article 4 : Récompense – Le lauréat reçoit de la part d'Amgen un Prix de 15 000 euros. Ce Prix est remis à une personne physique ou, dans le cas d'une équipe, au(x) récipiendaire(s) désigné(s) par l'équipe candidate.

Article 5 : Médiatisation – Le lauréat verra son travail présenté lors du congrès de la SFGM-TC, diffusé à tous les centres affiliés, et présenté dans la presse spécialisée.

Article 6 : Jury – Le Jury est souverain. Ses décisions ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'ont pas à être motivées.

Article 7 : Confidentialité – Pour les travaux acceptés pour publication et non encore publiés, des mesures de confidentialité temporaire seront prises tout au long de la procédure d'examen des dossiers, et ce, jusqu'à la date de remise du Prix.

Article 8 : Restitution des dossiers de candidature – Les documents communiqués dans le cadre du Prix ne feront l'objet d'aucune restitution postale.

Article 9 : Acceptation du règlement – Le dépôt de candidature au Prix Amgen pour la Recherche et l'Innovation en thérapie cellulaire fait office d'acceptation du présent règlement.

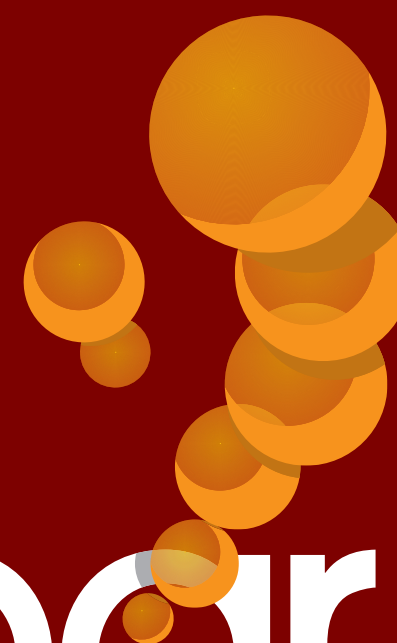
Article 10 : Dépôt du règlement – Le présent règlement a été déposé chez Maîtres Agnus et Parker, huissiers de justice, 11, quai Anatole-France – 75007 Paris. Le règlement est consultable auprès d'Amgen.

Article 11 : Force majeure et annulation du Prix – En cas de force majeure (grève, attentat, absence de candidature...) l'organisateur se réserve le droit d'annuler ou de reporter le Prix.

Article 12 : Modification du règlement – Le présent règlement pourra être modifié ou complété sans avis préalable par l'organisateur. Les modifications devront être déposées sous la forme d'un avenant chez Maîtres Agnus et Parker et être mis en ligne sur le site Internet.

Toutes les informations auprès
de **Sandrine Ragot** au **01 40 88 27 10** et
sur www.amgen.fr – www.sfgm-tc.com

AMGEN



le
pari
Prix Amgen pour la Recherche & l'Innovation
en **thérapie cellulaire**

APPEL À CANDIDATURE
2009

Société Française de
Grefe de Moelle
et de thérapie cellulaire

AMGEN

Le Mot des présidents

Nous sommes très heureux, en tant que nouveaux présidents du PARI, de lancer l'édition 2009 de cette bourse de recherche.

Depuis sa création en 2006, le **Prix Amgen** pour la **Recherche et l'Innovation** a permis d'aider de jeunes chercheurs et cliniciens à réaliser et poursuivre leurs projets.

D'un montant de 15 000 euros, il s'inscrit dans la volonté commune d'Amgen et de la SFGM-TC de révéler de nouvelles compétences dans le domaine de l'hématologie et de la greffe avec, en perspective, la découverte de nouveaux traitements pour les patients atteints de pathologies graves.

Nous recevons chaque année des projets de très grande qualité qui peuvent, comme l'an passé, nous amener à désigner des lauréats ex-æquo.

En effet en 2008 le PARI a été décerné conjointement à **Sébastien Maury** pour son travail sur « *L'analyse du rôle du récepteur à l'interleukine 7 (CD127) comme nouveau marqueur des lymphocytes T régulateurs dans la modulation de l'alloréactivité après allogreffe de cellules souches hématopoïétiques et la mise en évidence de corrélations bio-cliniques après injection de lymphocytes du donneur.* » ; et à

Hugues de Lavallade pour « *La redéfinition de la place de la greffe allogénique dans la leucémie myéloïde chronique (LMC) et le développement de nouveaux antigènes tumoraux comme cible de vaccination peptidique dans les hémopathies malignes post allogreffe en vue de potentialiser l'effet graft-versus-leukemia dans cette pathologie* ».

En 2009, le PARI récompensera un travail innovant de recherche sur le thème : les cellules hématopoïétiques et la thérapie cellulaire. Il sera remis en octobre prochain lors du congrès de la SFGM-TC.

Nous vous invitons à prendre connaissance des critères de participation et espérons, cette année encore, recevoir un très grand nombre de candidatures.

Nous sommes impatients de découvrir la teneur de vos projets.

Bonne chance à tous

Noël Milpied,
Président de la SFGM-TC
et président du jury

Marine Divine,
Directeur Médical
Oncologie Amgen
et présidente du jury

Si vous avez publié, ou allez publier, un travail scientifique innovant portant sur :

- les cellules hématopoïétiques et la thérapie cellulaire,

soyez candidat au Pari* en thérapie cellulaire 2009.

*(Prix Amgen pour la Recherche et l'Innovation)

Jury du Pari

PRÉSIDENTS DU JURY

Noël Milpied, Président de la SFGM-TC (Pessac),

Marine Divine, Directeur Médical Oncologie Amgen (Paris).

MEMBRES DU JURY

J.O. Bay (Clermont-Ferrand),

F. Bernaudin (Créteil),

J.H. Bourhis (Villejuif),

P. Bourin (Toulouse),

A. Buzyn (Paris),

B. Calmels (Marseille),

J.H. Dalle (Paris),

E. Deconinck (Besançon),

J.F. Eliaou (Montpellier),

C. Faucher (Marseille),

M. Michallet (Lyon),

M. Mohty (Nantes),

M.J. Richard (Grenoble),

L. Sensebe (Tours),

I. Yakoub-Agha (Lille).

Critères de participation

1

Le Prix est ouvert à tous les membres de la SFGM-TC travaillant dans un des centres affiliés (centre affilié ou en cours d'affiliation). La limite d'âge est fixée à 40 ans. Peuvent concourir :

- tous les membres à titre individuel;
- un service d'hématologie d'un centre affilié ou en cours d'affiliation;
- une équipe pluridisciplinaire coordonnée par un médecin membre de la SFGM-TC.

2

La sélection porte sur un travail scientifique, datant de moins de dix-huit mois, publié ou accepté pour publication dans une revue scientifique avec comité de lecture.

3

Philosophie du Prix : le Jury souhaite récompenser un travail de recherche clinique ou biologique apportant ou présentant à terme un intérêt pour le traitement des patients par greffe de cellules souches hématopoïétiques.

Comment participer ?

1

Vérifiez que vous répondez aux critères de participation définis ci-dessus.

2

Constituez votre dossier de candidature :

- lettre de motivation du candidat;
- curriculum vitae du candidat et de chaque membre de l'équipe;
- synthèse du travail résumé en deux ou trois pages maximum;
- copie de la publication;
- perspectives de développement scientifique en cas d'obtention du prix, résumées en une page.

Adressez le dossier complet à :

Amgen : Pari en thérapie cellulaire - Sandrine Ragot
62, boulevard Victor-Hugo - 92523 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date limite : 31 août 2009, le cachet de la poste faisant foi.

Pour toute demande d'informations, contactez Sandrine Ragot au **01 40 88 27 10** ou à l'adresse **sragot@amgen.com** et sur **www.amgen.fr - www.sfgm-tc.com**

Nature du Prix

Montant du Prix : 15 000 euros

Médiatisation :

- présentation du travail lors du congrès de la SFGM-TC ;
- diffusion du travail du lauréat à tous les centres affiliés à la SFGM-TC ;
- communication dans la presse spécialisée.

Calendrier 2009

2 février 2009]

Lancement officiel et appel à candidatures

31 août 2009] Clôture des inscriptions

1^{er} septembre au 1^{er} octobre 2009]

Examen des dossiers par les membres du Jury

Octobre 2009]

Remise du Prix lors du congrès de la SFGM-TC